

LA FORMATION CONTINUE DE LA CHAMBRE DES SALARIES

Le Luxembourg Lifelong Learning Center (LLLC) est l'organisme de la Chambre des Salariés qui s'occupe de la formation continue.

Le LLLC compte aujourd'hui plus de 7.000 inscriptions par an, toutes formations confondues. Au fil des années, de nombreux partenariats se sont créés avec des acteurs notoires de la formation professionnelle continue et des institutions universitaires de renommée.

Tout le monde, indépendamment de son statut professionnel, peut fréquenter les formations proposées par le LLLC. Il y a des **cours du soir** et des **formations spécialisées**. La Chambre des salariés dispose de deux centres de formation fonctionnels et modernes, l'un situé à Luxembourg-Ville et l'autre à Remich.

COURS DU SOIR



Le Luxembourg Lifelong Learning Center (LLLC) offre plus de 150 modules de cours du soir qui sont regroupés en profils de formation qui font partie de 6 domaines de compétences :

- | | |
|----------|---|
| 1 | Informatique et Bureautique |
| 1.1 | L'utilisateur bureautique : le traitement de texte |
| 1.2 | L'utilisateur bureautique : le tableur |
| 1.3 | Le réalisateur en bases de données Access |
| 1.4 | L'utilisateur multimédia |
| 1.5 | L'utilisateur averti de l'Internet |
| 1.6 | Le concepteur de sites Web |
| 1.7 | Le programmeur d'applications Java |
| 1.8 | Le programmeur d'applications Visual Basic |
| 1.9 | Le développeur Web |
| 1.9D | Der Webentwickler  |
| 1.10 | Le gestionnaire de réseaux Windows |
| 1.11 | Le gestionnaire de réseaux Linux |

- | | |
|-----------|--|
| 2. | Comptabilité et contrôle de gestion |
| 2.1 | L'adjoint comptable |
| 2.2 | Le responsable comptable |

2.3 [Le gestionnaire comptable](#)

2.4 [Le comptable OPC](#)

3 **Droit**

3.1E [Diploma in Luxembourg taxation](#) 

3.2 [L'avisé juridique en droit général](#)

3.3 [L'avisé juridique en droit social](#)

3.4 [L'expert en matière fiscale](#)

3.5 [L'avisé juridique en droit des affaires](#)

4 **Action commerciale**

4.1 [Le professionnel en action commerciale](#)

4.2 [Le qualifié en marketing](#)

5 **Compétences sociales**

5.1 [Le qualifié en administration des ressources humaines](#)

5.2 [Le qualifié en développement des ressources humaines](#)

5.3 [Le qualifié en management d'équipes](#)

5.4 [Le qualifié en développement personnel](#)

6 **Economie et Gestion**

6.1 [Le compétent en affaires internationales](#)

6.2 [L'utilisateur des produits financiers](#)

6.3 [L'initié aux produits financiers](#)

6.4 [Le gestionnaire financier](#)

6.5 [Le gestionnaire de projet](#)

Que peut-on recevoir comme certificats et diplômes ?



La réussite d'un module des cours du soir donne droit à un **CERTIFICAT**. Tous les modules sont clôturés par un examen.

Un **DIPLÔME** du Ministère de l'Education Nationale s'obtient en réussissant tous les modules obligatoires et les modules au choix. Au total, il faut capitaliser 6 modules (5 pour certains profils en informatique).

Un **DIPLÔME D'ETUDES PROFESSIONNELLES EN FORMATION CONTINUE (DEPFC)** est remis à une personne qui a réussi plusieurs diplômes regroupés.



Organisation des cours.

L'année est divisée en 2 semestres :

- le semestre d'automne (octobre à janvier)
- le semestre de printemps (février/mars à juin)

Les cours ont lieu dans des lycées à Luxembourg, Esch/Alzette, Ettelbrück, Grevenmacher et Wiltz en soirée, à 18h, 18h15 ou 18h30 et s'étendent sur 10 semaines (il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires luxembourgeoises).

Inscription



Une fiche d'inscription doit être remplie mais il est également possible de s'inscrire en ligne sur le site www.LLLC.lu. Pour certains modules, le candidat doit remplir des conditions préalables (pré-requis). L'inscription doit avoir lieu au moins 10 jours avant le début des cours.

Selon les cours, le prix varie entre 85 et 150€.

Les délégués du personnel, les demandeurs d'emploi et les chômeurs ont droit à un tarif préférentiel de 75€.

Les pré-requis



Pour s'inscrire dans un certain nombre de modules, le candidat doit remplir des conditions préalables appelés pré-requis qui correspondent à un seuil minimal de connaissances qu'il faut posséder pour arriver à suivre le cours choisi.

On peut valider ces pré-requis de différentes manières :

- par la voie traditionnelle = suivi des cours et examen,
- par la voie examen = inscription à l'examen sans avoir suivi les cours,
- par le biais d'une dispense si la personne peut apporter la preuve qu'elle a acquis des connaissances équivalentes dans le cadre d'une formation ou de son expérience professionnelle.

Pour obtenir une dispense, le candidat doit envoyer une demande écrite accompagnée de pièces justificatives au LLLC.

FORMATIONS SPECIALISEES



- DIPLOME D'ETUDES SPECIALISEES EN MANAGEMENT ET COACHING DES HOMMES (5 modules de 3 jours)
- RISK MANAGEMENT

FORMATIONS UNIVERSITAIRES



- Master Gestion des Ressources humaines et Relations du Travail
- Master Administration des Entreprises
- Master Marketing et Communication des entreprises
- Master Banque, Finance Assurance
- Licence Sciences du Travail et de la Société (STS) mention analyse du travail, psychologie et formation, parcours psychologie du travail
- Licence en Sciences de Gestion

- Diplôme Universitaire en analyse et Audit de la RSE
- Diplôme d'Université en Technique de relaxation et Sophrologie
- Diplôme d'Université en gestion de l'Égalité, de la Non-Discrimination et de la Diversité

En plus...



- Coopération avec l'Open University
- Cours de langue luxembourgeoise

VALIDATION DES ACQUIS



La validation des acquis est un dispositif qui permet à toute personne pouvant se justifier d'une expérience professionnelle et/ou extra-professionnelle significative d'obtenir un ou plusieurs diplômes sans devoir suivre de cours ni passer d'examen. Les activités professionnelles et/ou extra-professionnelles doivent avoir un rapport direct avec le diplôme pour lequel la validation est demandée.

La CSL organise des entretiens de validation des acquis 2x/an (session en janvier/février et en mai/juin).

Diplômes concernés

Les diplômes concernés sont ceux proposés dans les cours du soir par le Luxembourg Lifelong Learning Center (LLLC), la formation continue de la Chambre des salariés (CSL).

Sont concernés les diplômes des cours du soir délivrés après la réussite de 6 voire 7 modules constituant un profil professionnel.

Informatique et Bureautique

- L'utilisateur bureautique - Le traitement de texte
- L'utilisateur bureautique - Le tableur - Le réalisateur en bases de données Access
- L'internaute
- Le programmeur d'applications - WebDer Web-Programmierer
- Le programmeur d'applications - Visual Basic
- Der Anwendungsprogrammierer - Visual Basic
- Le gestionnaire de réseaux Windows
- Le gestionnaire de réseaux Linux
- Le concepteur multimédia

Comptabilité et Contrôle de Gestion

- Le comptable
- L'utilisateur des documents comptables
- Le comptable - OPC

Droit

- L'avisé juridique - Droit privé
- L'expert en matière fiscale
- L'avisé juridique - Droit des affaires

Action commerciale

- L'agent de vente qualifié
- Le professionnel en action commerciale
- Le qualifié en marketing

Compétences sociales

- Le qualifié en ressources humaines
- Le qualifié en communication interpersonnelle
- Le gestionnaire de projets et d'équipes

Economie et Gestion

- Le compétent en affaires internationales
- Le responsable de gestion
- L'utilisateur des produits financiers
- Le gestionnaire financier - Le responsable administratif

Quelles démarches effectuer ?

Un dossier VAE doit d'abord être demandé auprès du LLLC. Ce dernier devra être complété avec toutes les pièces justificatives nécessaires à la validation. Avant d'entamer le processus de VAE, une autorisation est prononcée par le LLLC.

En cas d'acceptation du dossier, ce dernier est soumis pour évaluation à un jury, composé de professionnels et d'intervenants des cours du soir du LLLC. Le jury prend une décision en analysant l'expérience acquise avec les connaissances et compétences visées par le diplôme. Le parcours scolaire et les formations continues suivies antérieurement sont également pris en compte.

Il se peut que le jury accorde uniquement une partie du diplôme, et/ou un ou plusieurs certificats pour lequel la personne postule et qu'elle devra obtenir les certificats manquants par la voie classique, c'est à dire en suivant les cours de formation et/ou en réussissant les examens. Le délai pour se soumettre aux examens en question est de 5 ans.

Après avoir pris connaissance du dossier, le jury peut décider de convoquer le candidat à un entretien d'évaluation.

En cas de convocation par le jury, la présence du candidat à l'entretien d'évaluation est obligatoire et fait partie intégrante du processus de VAE. L'entretien d'évaluation est l'occasion de présenter le dossier VAE avec des explications approfondies pour permettre au jury d'apprécier l'expérience. En principe, la durée de l'entretien d'évaluation est limitée à 30 minutes.

Les frais comprennent la validation du dossier par le LLLC, l'évaluation du dossier par le jury ainsi que les frais d'émission liés au(x) diplôme(s). Le coût s'élève à 150 € pour chaque diplôme validé.

CONTACT:

Luxembourg Lifelong Learning Center, la formation continue de la CSL

13, rue de Bragance

L-1255 Luxembourg

Tél. : 44 40 91 600 - Fax : 44 40 91 650